

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 86-112 du 31 Mars 1986

portant ratification des Accords de Prêt signés le 17 Décembre 1985 entre la République Populaire du Bénin et le Groupe BAD-FAD dans le cadre du financement d'une partie des coûts en devise et en monnaie locale du projet d'Aménagement de la route SAVE-PARAKOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 86-5 du 13 Janvier 1985 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire pour autorisation de ratification des Accords de prêt signés le 17 Décembre 1985 entre la République Populaire du Bénin et le Groupe BAD-FAD dans le cadre du financement d'une partie des coûts en devise et en monnaie locale du projet d'Aménagement de la route SAVE-PARAKOU.
- VU La décision N° 86-20/ANR/CP du 13 Mars 1986 autorisant la ratification des Accords de prêt N°S CS/BN/TR/85/13 et CS/BN/TR/85/009 signés le 17 Décembre 1985 entre la République Populaire du Bénin et le Groupe BAD-FAD,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont ratifiés, les Accords de prêt N°S CS/BN/TR/85/13 et CS/BN/TR/85/009 signés le 17 Décembre 1985 entre la République Populaire du Bénin et le Groupe BAD-FAD dans le cadre du financement d'une partie des coûts en devise et en monnaie locale du projet d'Aménagement de la route SAVE-PARAKOU et dont les textes se trouvent ci-joints.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, le 31 Mars 1986

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,



Hospice ANTONIO

Frédéric AFFO

Le Ministre Délégué auprès du  
Président de la République,  
Chargé du Plan et de la Statis-  
tique,

Le Ministre de l'Equipement et  
et des Transports,



Zul-Kifl SALAMI

Girigissou GADO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 4 SGCEN 4 SDP 2 MPE-MAEC-MPS-MET  
16 CAA 1 AUTRES MINISTERES 10 BCP 1 IGE 3 DCCT 1 GCONB 1 BN-DAN 2  
CEAP 6 JORPB 1.-